



Au service de la scolarité :

> **en personne** : sur présentation d'une pièce d'identité
+ de l'original de l'attestation de réussite (si retirée précédemment)

> **par procuration** : la personne de votre choix sera munie d'une procuration signée de votre part (ou d'un courriel de procuration imprimé) + votre attestation de réussite originale (si retirée précédemment) + la copie de votre pièce d'identité + sa pièce d'identité (et sa copie)

Merci de venir avec un masque et votre stylo.

Par la poste, faire parvenir au service de la scolarité :

> **une demande écrite**, accompagnée des timbres correspondant à l'envoi en « Recommandé » (7,14 €) + l'adresse souhaitée de retour
+ l'original de votre attestation de réussite (si retirée précédemment)

> **pour les envois à l'étranger**, merci de contacter le service de la scolarité : iut.scolarite@univ-cotedazur.fr.

Tous les relevés de notes sont à retirer dans les départements. Tout au long de votre carrière professionnelle, si vous souhaitez accéder à une formation ou un concours, vos notes seront exigées.

IUT Nice Côte d'Azur

41 bd Napoléon III - 06206 Nice cedex 3
T. 04 89 15 30 00



**UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR**

